

DISPOSELEC

SA coopérative ouvrière de production à capital variable  
15 rue du Bois Briand 44300 NANTES  
343 051 306 RCS NANTES

VS B DISTRIBUTION

Société par actions simplifiée  
Au capital de 50 000 euros  
15 rue du Bois Briand 44300 NANTES  
533 233 011 RCS NANTES

**AVIS DE PROJET D'APPORT PARTIEL D'ACTIF**

DISPOSELEC et VS B DISTRIBUTION, sus-désignées, ont établi le 29/11/2011 à NANTES, un projet d'apport partiel d'actif soumis au régime juridique des scissions (Article L.236-22 du Code de commerce).

Aux termes de ce projet, DISPOSELEC ferait apport à VS B DISTRIBUTION d'une partie de son actif, correspondant à sa branche complète et autonome d'activité de « Mass Market », dont l'actif à la date d'effet différé de l'apport a été évalué à 6 455 541 € et le passif à 4 441 064 €, soit un actif net apporté de 2.014.477 euros, arrondi d'un commun accord à 2.000.000 euros.

Il a été convenu que le passif pris en charge par VS B DISTRIBUTION ne serait pas garanti solidairement par DISPOSELEC, et ce, en usant de la faculté prévue à l'article L. 236-21 du Code de commerce.

En rémunération de cet apport, il sera attribué à DISPOSELEC 200.000 actions de 10 euros de nominal, créées par VS B DISTRIBUTION au titre d'une augmentation de capital de 2.000.000 €.

L'opération a été convenue avec une date d'effet différé au 31 décembre 2011, l'ensemble des opérations actives et passives de la branche complète d'activité apportée sera pris en charge par VS B DISTRIBUTION et réputé accompli pour son compte à compter seulement de cette date d'effet différé.

Les créanciers des sociétés participantes dont les créances sont antérieures au présent avis pourront former opposition dans les conditions et délais prévus aux articles L. 236-14, R 236-8 à R 236-9, du Code de commerce.

Le projet d'apport partiel d'actif a été établi sous la condition suspensive de son approbation par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de DISPOSELEC ; par l'associé unique de VS B DISTRIBUTION; et par l'assemblée générale de la masse des obligataires de l'emprunt obligataire de DISPOSELEC. Ces conditions doivent être impérativement réalisées au plus tard le 31/12/2011.

Conformément aux dispositions de l'article L. 236-6 du code de commerce, deux exemplaires du projet d'apport partiel d'actif ont été déposés au greffe du tribunal de commerce de NANTES le 29/11/2011 au nom de DISPOSELEC et de VS B DISTRIBUTION.

Le présent avis est publié le 29/11/2011 en même temps que le traité d'apport sur le site internet de chacune des sociétés apporteuse et bénéficiaire des apports :

- Pour DISPOSELEC : [www.disposelec.com](http://www.disposelec.com), rubrique « Mentions légales » accessible au lien <http://www.disposelec.com/mentions-legales/>
- Pour VS B DISTRIBUTION : [www.vsb-distribution.com](http://www.vsb-distribution.com) rubrique « Mentions légales » accessible au lien <http://www.vsb-distribution.com/mentions-legales/>

Pour Avis